

RALLYE

Société anonyme au capital de 146 335 578 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré
054 500 574 R.C.S. Paris

Paris, le 29 avril 2016

AVIS DE CONVOCATION 18 MAI 2016

Les actionnaires de la société RALLYE sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Mercredi 18 mai 2016, à 10 h 30

Centre Etoile Saint-Honoré

21-25 rue Balzac - 75008 Paris

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour figurant à l'intérieur de la présente brochure.

	Page
◆ Modalités de participation à l'Assemblée	2
◆ Ordre du jour	4
◆ Texte des projets de résolutions :	
- de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire	4
- de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire	7
◆ Eléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumis à l'avis des actionnaires	9
◆ Présentation des membres du Conseil d'administration proposés au renouvellement ou à la nomination	12
◆ Exposé sommaire sur la situation de la Société au cours de l'année 2015	31
◆ Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices	34
◆ Demande d'envoi de documents et renseignements complémentaires	35

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit leur nombre d'actions.

◆ COMMENT VOUS PROCURER LES DOCUMENTS ?

Vous pouvez vous procurer l'ensemble des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée générale en adressant votre demande à :

BNP Paribas Securities Services
CTS Assemblées Générales
Grands Moulins de Pantin - 9, Rue du Débarcadère
93761 PANTIN Cedex

Vous trouverez à la fin de la présente brochure un formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements.

Ces documents et renseignements sont également disponibles sur le site Internet de la Société

www.rallye.fr

à la rubrique « *Actionnaires/ Assemblée Générale* ».

◆ COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE ?

L'actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée doit être muni d'une **carte d'admission, indispensable** pour assister et voter à l'Assemblée générale qu'il doit se procurer selon les instructions ci-après indiquées.

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons de vous présenter dès 9 h 45 à l'accueil et aux bureaux d'émargement, muni de la **carte d'admission** et **d'une pièce justificative d'identité**, pour la signature de la feuille de présence.

A défaut d'y assister personnellement, l'actionnaire peut choisir l'une des trois formules suivantes :

- voter par correspondance ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- donner pouvoir à toute personne dénommée, physique ou morale, actionnaire ou non.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration retourné à BNP Paribas Securities Services ou à la Société vaut pour les éventuelles Assemblées successives qui pourraient être convoquées avec le même ordre du jour.

◆ QUELLES SONT LES FORMALITES PREALABLES A ACCOMPLIR ?

Seront seuls admis à assister à cette Assemblée, à voter par correspondance ou s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable procédé à l'inscription en compte de leurs titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger,

au plus tard le lundi 16 mai 2016
à zéro heure (*heure de Paris*),

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par **BNP Paribas Securities Services**,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour l'actionnaire titulaire de titres au porteur, l'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, document à annexer au formulaire de vote par correspondance ou par procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation doit être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission **au plus tard le lundi 16 mai 2016**.

L'actionnaire peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si l'opération se dénoue avant le 2^e jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (*heure de Paris*),

soit avant le lundi 16 mai 2016
à zéro heure (*heure de Paris*),

la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le 2^e jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (*heure de Paris*), quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

L'actionnaire qui a déjà demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, exprimé son vote par correspondance ou envoyé un pouvoir, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

◆ QUELLES SONT LES PROCEDURES A SUIVRE AVEC LE FORMULAIRE DE VOTE ?

VOS ACTIONS SONT AU NOMINATIF PUR OU ADMINISTRE :

Vous devez formuler votre choix sur le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à la présente brochure de convocation et le retourner daté et signé,

à **BNP Paribas Securities Services** à l'aide de l'enveloppe réponse ci-jointe.

◆ Vous souhaitez assister à l'Assemblée :

Vous devez demander **une carte d'admission, indispensable** pour être admis à l'Assemblée et pour pouvoir voter.

Pour obtenir cette carte, vous devez retourner le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint, après avoir noirci la case « A » en haut à gauche du formulaire.

◆ Vous souhaitez voter par correspondance :

Vous devez noircir la case « *Je vote par correspondance* », et, à défaut de toute autre action de votre part sur le formulaire, vous serez réputé avoir voté « *pour* » à l'ensemble des résolutions.

Si vous souhaitez voter sur les projets éventuels de résolutions non agréés par le Conseil d'administration, vous devez noircir les cases correspondant à votre choix.

Si vous souhaitez voter « *contre* » ou vous abstenir sur une ou plusieurs résolutions, vous devez noircir la case correspondant à la résolution pour laquelle vous souhaitez exprimer un tel vote.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où des amendements ou des résolutions nouvelles seraient présentés en séance, vous avez la possibilité d'indiquer votre choix en noircissant la case correspondante.

◆ Vous souhaitez être représenté (Pouvoir) :

- Si vous entendez être représenté par le **Président de l'Assemblée**, vous devez noircir la case « *Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée* » ;
- Si vous entendez être représenté par un **autre mandataire** (*toute personne dénommée, physique ou morale, actionnaire ou non*), vous devez noircir la

case « *Je donne pouvoir à :* » et donner toutes indications concernant l'identité de votre représentant. Tout mandataire devra présenter une pièce justificative d'identité aux bureaux d'émargement.

Ce pouvoir est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR :

Vous devez, au préalable, vous procurer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration :

- soit auprès de votre établissement teneur de compte ;
- soit sur le site Internet www.rallye.fr, rubrique « Actionnaires/Assemblée Générale »

Ensuite, vous devez formuler votre choix comme présenté dans « *Vos actions sont au nominatif pur ou administré* » (cf. ci-dessus).

Ce formulaire complété et signé, accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte, devront être adressés à :

BNP Paribas Securities Services
CTS Assemblées Générales
Grands Moulins de Pantin - 9, Rue du Débarcadère
93761 PANTIN Cedex.

Il est rappelé qu'en application des dispositions légales et réglementaires, le formulaire de vote par correspondance doit être parvenu, à **BNP Paribas Securities Services** ou au siège de la société **au plus tard le vendredi 13 mai 2016**.

Pour tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration retourné sans indication particulière, il sera émis un vote favorable, par le Président de l'Assemblée, à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR

Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité de la société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et des rapports des commissaires aux comptes ;

• De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Affectation du résultat et fixation du dividende ;
- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Vacance d'un poste d'administrateur ;
- Nomination de censeurs ;

- Avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 aux dirigeants mandataires sociaux ;
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions.

• De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société, emportant renonciation par les actionnaires du droit préférentiel de souscription au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés qui lui sont liées ;
- Pouvoirs pour formalités.

*

PROJET DE RESOLUTIONS

• Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées aux dits rapports, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net comptable de 54 975 090,21 euros.

Elle prend acte, en outre, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2015, des dividendes alloués au titre de l'exercice 2014 aux 17 076 actions nouvelles créées depuis le 1er janvier 2015 et du virement au compte « Report à nouveau » des dividendes alloués, aux 25 000 actions détenues par la Société au 27 mai 2015, date de leur mise en paiement, représentant un montant total de 14 500,92 euros.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes

consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé de 50 millions d'euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice – distribution d'un dividende

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation suivante

du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Bénéfice de l'exercice	54 975 090,21 €
Dotations de la réserve légale	(-) 11 265,60 €
Report à nouveau » antérieur	(+) 14 500,92 €
« Ancienne réserve fiscale des plus-values à long terme »	(+) 58 019 896,98 €
Bénéfice distribuable	(=) 112 998 223,51 €
Distribution d'un dividende	89 264 702,58 €

L'Assemblée générale constate qu'après prélèvement du montant du dividende en priorité sur le bénéfice de l'exercice et le compte « Report à nouveau », puis pour le solde sur le poste « Ancienne réserve fiscale des plus-values à long terme » ce dernier est ramené à un montant de 23 733 519,93 euros.

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant net de 1,83 euro par action qui sera mis en paiement à compter du 27 mai 2016.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques

fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Il est rappelé que le dividende distribué au titre des trois exercices précédents a été de 1,83 euro pour chacune des années éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront portés au compte « Report à Nouveau ».

Quatrième résolution - Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de

commerce, prend acte de l'absence de nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2015.

Cinquième résolution - Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe CHARRIER pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale

appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sixième résolution - Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean CHODRON de COURCEL pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée

générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Septième résolution - Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques DUMAS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale

appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Huitième résolution - Renouvellement du mandat d'une administratrice

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administratrice de Madame Catherine FULCONIS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de

l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Neuvième résolution - Renouvellement du mandat d'une administratrice

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administratrice de Madame Sophie GUIEYSSE pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée

générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dixième résolution - Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles NAOURI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale

appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Onzième résolution - Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la Société EURIS, dont le représentant permanent au Conseil d'administration est Monsieur Gabriel NAOURI, pour

une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Douzième résolution - Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la Société FINATIS, dont le représentant permanent au Conseil d'administration est Madame Virginie GRIN, pour

une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Treizième résolution - Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la Société FONCIÈRE EURIS dont le représentant permanent au Conseil d'administration est Monsieur Didier

LEVEQUE, pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Quatorzième résolution - Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la Société SARIS dont le représentant permanent au Conseil d'administration est Madame Odile MURACCIOLE,

pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Quinzième résolution - Vacance d'un poste d'administrateur

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur

Christian PAILLOT arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de ne pas pourvoir le poste vacant.

Seizième résolution - Nomination d'un censeur

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration nommé Monsieur Christian PAILLOT pour une durée de une (1)

année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dix-septième résolution - Nomination d'un censeur

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration nommé Monsieur Jean-Marie GRISARD en qualité de censeur pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de

l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, en remplacement de Monsieur André CRESTEY dont le mandat de censeur arrive à échéance à l'Assemblée.

Dix-huitième résolution - Avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Jean-Charles NAOURI, Président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, en application du Code AFEP/MEDEF et après avoir pris connaissance des informations présentées dans le Document de référence, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération

due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Jean-Charles NAOURI, Président du Conseil d'administration.

Dix-neuvième résolution - Avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier CARLIER, Directeur général

L'Assemblée générale, en application du Code AFEP/MEDEF et après avoir pris connaissance des informations présentées dans le Document de référence,

émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier CARLIER, Directeur général.

Vingtième résolution - Avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Franck HATTAB, Directeur général délégué

L'Assemblée générale, en application du Code AFEP/MEDEF et après avoir pris connaissance des informations présentées dans le Document de référence, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération

due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Franck HATTAB, Directeur général délégué.

Vingt-et-unième résolution - Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, à procéder, à l'achat d'actions de la Société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et aux salariés des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et aux salariés des sociétés qui lui sont liées dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre

manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;

- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers – AMF ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 75 euros par action.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au 29 février 2016, soit 4 877 853 actions correspondant à un investissement maximal théorique de 365 838 975 euros sur la base du prix maximum d'achat de 75 euros, étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10% visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L.211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2016 et au plus tard le 18 novembre 2017.

En cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société, la Société ne pourra utiliser la présente autorisation qu'à l'effet de satisfaire des engagements de livraisons de titres, notamment dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions, ou d'opérations stratégiques engagés et annoncés avant le lancement de l'offre publique.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec

faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations ; d'en arrêter les conditions et les modalités ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

• Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Vingt-deuxième résolution - *Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société, emportant renonciation par les actionnaires du droit préférentiel de souscription au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés qui lui sont liées*

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peuvent pas être bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions ;
- décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 1 % du nombre total des actions représentant le capital social de la Société à ce jour, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés pour préserver les droits des bénéficiaires conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux dispositions contractuelles applicables.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce, et/ou
- à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées et prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre ainsi qu'à la partie des réserves, bénéfices ou primes qui sera incorporée au capital en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles et à tout droit sur les actions existantes attribuées gratuitement.

L'Assemblée générale décide que les actions qui seront attribuées définitivement à leurs bénéficiaires au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale d'un an, devront être également soumises à une obligation de conservation qui commencera à courir à compter de leur attribution définitive. Les durées des périodes d'acquisition, et de conservation seront fixées par le Conseil d'administration, leur durée cumulée ne pouvant être inférieure à deux ans.

Toutefois, l'obligation de conservation pourra être supprimée par le Conseil d'administration pour les actions dont la période d'acquisition aura été fixée à une durée minimale de deux ans. Le Conseil d'administration aura également la faculté de déterminer des périodes d'acquisition et de conservation différentes selon les dispositions réglementaires en vigueur dans le pays de résidence des bénéficiaires.

Le Conseil d'administration pourra également décider que l'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins, avant le terme des périodes d'acquisition et/ou de conservation prévues, acquises au bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L.225-197-1 du Code de commerce et définis par l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale ou équivalent dans les réglementations des pays de résidence des bénéficiaires étrangers.

L'Assemblée générale décide que les attributions définitives d'actions aux salariés pourront être soumises à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance et/ou de présence déterminées par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, à l'effet, dans les limites ci-dessus fixées :

- d'arrêter l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, et le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun d'eux, étant rappelé que l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux concernés ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social ; de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;
- de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions

relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et, s'il y a lieu, toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;

- de déterminer, les durées de la période d'acquisition et, le cas échéant, de celle de l'obligation de conservation des actions ;
- d'inscrire, le cas échéant, les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci ;
- de lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation en cas de licenciement, de mise à la retraite, d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories d'invalidité prévues par les dispositions de l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale ou équivalent dans les réglementations des pays de résidence des bénéficiaires étrangers, ou de décès ;
- d'arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant d'attributions gratuites d'actions ;
- de doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la Société a la libre disposition ;

- de procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires et d'y imputer, s'il le souhaite opportun, les frais liés à l'augmentation de capital ;
- en cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence et de procéder à toutes formalités nécessaires ;
- de procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement liées aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ; il est précisé que les actions éventuelles qui seraient attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;
- conformément aux dispositions des articles L.225-197-4 et L.225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'Assemblée générale fixe à dix-huit mois le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation. Elle met fin à l'autorisation ayant le même objet conférée par l'Assemblée générale du 19 mai 2015 (33^e résolution) pour sa partie non utilisée.

Vingt-troisième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de

la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi.

ELEMENTS DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX SOUMIS A L'AVIS DES ACTIONNAIRES

I - MONSIEUR JEAN- CHARLES NAOURI, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de la rémunération	Montant dû ou attribué au titre de 2015	Informations
Rémunération fixe	Sans objet	Néant
Rémunération variable annuelle	Sans objet	Néant
Avantages de toute nature	Sans objet	Néant
Jetons de présence	10 000 euros	Le montant individuel de base des jetons de présence est fixé à 20 000 euros, composé d'une partie fixe de 4 000 euros et d'une partie variable de 16 000 euros, sans réattribution de la part variable des membres absents et réduit de moitié pour les administrateurs, dirigeants et responsables du Groupe.
<p>Autres éléments de rémunérations visés par le Code AFEP/MEDEF concernant le Président du Conseil d'administration de Rallye : néant</p> <p>Ainsi, aucune attribution ni mécanisme de rémunération variable annuelle différée, de rémunération variable pluriannuelle ou de rémunération exceptionnelle n'a été mis en place concernant le Président du Conseil d'administration.</p> <p>Le Président du Conseil d'administration n'est ou n'a été attributaire d'aucun plan d'options d'actions, d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération long terme.</p> <p>En outre, le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'indemnités en cas de cessation de ses fonctions, ni relatives à une clause de non-concurrence.</p>		

II - MONSIEUR DIDIER CARLIER, DIRECTEUR GENERAL

Éléments de la rémunération	Montant dû ou attribué au titre de 2015	Informations
Rémunération fixe	510 000 euros	(évolution de 5,15% par rapport à 2014).
Rémunération variable annuelle	269 682 euros	<p>La rémunération variable est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs groupe (20%), d'objectifs qualitatifs individuels (50%), et sur l'appréciation générale des attitudes et comportements managériaux (30%) et peut représenter au maximum 200 000 euros en cas de réalisation des objectifs, et jusqu'à 400 000 euros) en cas de surperformance des objectifs.</p> <p>Les objectifs quantitatifs groupe ont été préétablis et définis de manière précise et sont appréciés en fonction de critères correspondant à des indicateurs significatifs de l'activité du groupe Rallye : réduction du coût de l'endettement et amélioration du ratio EBITDA/frais financiers, consolidés. Les données chiffrées ne sont pas publiées pour des raisons de confidentialité.</p>
Options d'actions, d'actions de performance ou tout autre élément de rémunération long terme	Aucun montant du ou versé	<p>Monsieur Didier CARLIER n'est attributaire d'aucun plan d'options d'actions, d'actions de performance.</p> <p>Il a été attribué à Monsieur Didier CARLIER une prime différée et conditionnelle d'un montant cible de 208 000 euros qui lui sera versée à l'issue d'une période qui prendra fin le 15 décembre 2018 sous conditions de présence et de performance.</p>
Jetons de présence	12 500 euros	Casino : Le montant individuel de base des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe de 8 500 euros et d'une partie variable de 16 500 euros, sans réattribution de la part variable des membres absents et réduit de moitié pour les administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire.
	4 000 euros	Groupe GO Sport : Le montant individuel de base des jetons de présence est fixé à 8 000 euros, composé d'une partie fixe de 2 000 euros et d'une partie variable de 6 000 euros, sans réattribution de la part variable des membres absents et réduit de moitié pour les administrateurs, dirigeants et responsables du Groupe.
Régime de retraite supplémentaire		Monsieur Didier CARLIER est affilié au système collectif obligatoire de prévoyance et de retraite complémentaire mis en place au sein du groupe au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur au sein du groupe.
<p>Autres éléments de rémunérations visés par le Code AFEP/MEDEF concernant le Directeur général de Rallye : néant</p> <p>Ainsi, aucune attribution ni mécanisme de rémunération variable pluriannuelle ou de rémunération exceptionnelle n'a été mis en place concernant le Directeur général autre que celle mentionnée ci-dessus.</p> <p>Le Directeur général n'est ou n'a été attributaire d'aucun plan d'options d'actions, d'actions de performance.</p> <p>En outre, le Directeur général ne bénéficie d'aucune indemnité en cas de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social, ni relatives à une clause de non-concurrence.</p>		

III - MONSIEUR FRANCK HATTAB, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ET DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER, SALARIE.

Éléments de la rémunération	Montant dû ou attribué au titre de 2015	Informations
Rémunération fixe	312 000 euros	Monsieur Franck HATTAB est mandataire social, dirigeant depuis le 28 février 2013, à ce titre il perçoit une rémunération fixe de 11 200 euros. Au titre de ses fonctions salariées de directeur administratif et financier, il perçoit une rémunération de 300 800 euros (soit une évolution globale de 5,12% par rapport à 2014).
Rémunération variable annuelle	134 591 euros	La rémunération variable est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs groupe (20%), d'objectifs qualitatifs individuels (55%), et sur l'appréciation générale des attitudes et comportements managériaux (25%) et peut représenter au maximum 100 000 euros en cas de réalisation des objectifs, et jusqu'à 200 000 euros) en cas de surperformance des objectifs. Les objectifs quantitatifs groupe ont été préétablis et définis de manière précise et sont appréciés en fonction de critères correspondant à des indicateurs significatifs de l'activité du groupe Rallye : réduction du coût de l'endettement et amélioration du ratio EBITDA/frais financiers, consolidés. Les données chiffrées ne sont pas publiées pour des raisons de confidentialité.
Options d'actions, d'actions de performance ou tout autre élément de rémunération long terme	Aucun montant du ou versé	Monsieur Franck HATTAB n'est attributaire d'aucun plan d'options d'actions, d'actions de performance. Il a été attribué à Monsieur Franck HATTAB une prime différée et conditionnelle d'un montant cible de 208 000 euros qui lui sera versée à l'issue d'une période qui prendra fin le 15 décembre 2018 sous conditions de présence et de performance.
Jetons de présence	4 000 euros	Groupe GO Sport : Le montant individuel de base des jetons de présence est fixé à 8 000 euros, composé d'une partie fixe de 2 000 euros et d'une partie variable de 6 000 euros, sans réattribution de la part variable des membres absents et réduit de moitié pour les administrateurs, dirigeants et responsables du Groupe.
Régime de retraite supplémentaire		Monsieur Franck HATTAB est affilié au système collectif obligatoire de prévoyance et de retraite complémentaire mis en place au sein du groupe au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe.
<p>Autres éléments de rémunérations visés par le Code AFEP/MEDEF concernant le Directeur général délégué de Rallye : néant Ainsi, aucune attribution ni mécanisme de rémunération variable pluriannuelle ou de rémunération exceptionnelle n'a été mis en place concernant le Directeur général délégué autre que celle mentionnée ci-dessus. Le Directeur général délégué n'est ou n'a été attributaire d'aucun plan d'options d'actions, d'actions de performance. En outre, le Directeur général délégué ne bénéficie d'aucune indemnité en cas de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social, ni relatives à une clause de non-concurrence.</p>		

PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROPOSES AU RENOUVELLEMENT OU A LA NOMINATION

ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUVELLEMENT DE MANDAT EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur Jean Charles NAOURI		
Date de naissance : 8 mars 1949, 67 ans. Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris		
<i>Biographie</i>		
Ancien élève de l'École Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Jean Charles NAOURI, inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Économie et des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris laquelle devient l'actionnaire de contrôle de Rallye à partir de 1991 puis de Casino en 1998. Monsieur Jean-Charles NAOURI exerce les fonctions de Président-Directeur général de Casino depuis mars 2005.		
<i>Fonctions principales exécutives</i>		
Président-Directeur général de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ; Président de la société Euris.		
<i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	25 octobre 1993	AGO du 18 mai 2016
Président du Conseil d'administration	2 avril 1998	AGO du 18 mai 2016
<i>Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016</i>		
<i>Au sein du groupe Rallye/Euris</i>		<i>Hors groupe Rallye/Euris</i>
<ul style="list-style-type: none"> – <i>Président and Director of the Board of directors</i> de Companhia Brasileira de Distribuição (société cotée - Brésil) ; – <i>Président-Directeur général</i> de la société Casino Finance ; – <i>Vice-Président</i> de la Fondation d'Entreprise Casino ; – <i>Président</i> de la Fondation Euris. 		<ul style="list-style-type: none"> – <i>Administrateur</i> de la société Fimalac (société cotée) ; – <i>Membre</i> du conseil consultatif de la Banque de France ; – <i>Président</i> de l'association « Promotion des talents » ; – <i>Président d'honneur</i> et administrateur de l'Institut de l'École Normale Supérieure.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris
<ul style="list-style-type: none"> - Président-Directeur général, puis Président du Conseil d'administration, puis Président du Conseil de surveillance et membre du Conseil de surveillance de Monoprix ; - Directeur général de la société Rallye (société cotée) ; - Chairman and Director de CNova N.V. (société cotée – Pays-Bas) ; - <i>Président and director of the Board of Directors</i> de Wilkes Participações (Brésil) ; - Gérant de la SCI Penthievre Neuilly ; - Président du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Casino. 	<ul style="list-style-type: none"> - Néant
<p>Nombre d'actions Rallye détenues : 369</p>	

Monsieur Philippe CHARRIER

Date de naissance : 2 août 1954, 61 ans.

Adresse professionnelle : 111 rue Henri Barbusse – 95100 Argenteuil

Biographie

Monsieur Philippe CHARRIER est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et titulaire d'un DECS. Il est entré au département des Finances du groupe Procter & Gamble en 1978 où il a réalisé la majeure partie de sa carrière en tant que Directeur des Finances France, Directeur du Marketing France, Directeur général Maroc puis Président-Directeur général en France jusqu'en 2006. De janvier 2011 à mars 2016, il a été Président de Labco dont il est devenu Directeur général en janvier 2012, puis Président du Conseil d'Administration de Synlab Limited. Depuis le 1er avril 2016 il est président-directeur général de la société Alphident.

Fonction principale

Président-directeur général de la société Alphident

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	3 juin 2009	AGO du 18 mai 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Hors groupe Rallye

- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société Labco ;
- Administrateur et Chairman de la société Synlab Limited (UK) ;
- Président du Conseil d'administration de la société Dental Emco ;
- Administrateur de la société Lafarge (société cotée) ;
- Membre fondateur du Club Entreprise et handicap ;
- Administrateur UNAFAM National ;
- Fondateur et Président du Clubhouse France.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Vice-Président, Directeur général des Laboratoires Oenobiol ;
- Administrateur de la Fondation Nestlé pour la Nutrition ;
- Président UNAFAM National.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 363

Monsieur Jean CHODRON de COURCEL

Date de naissance : 14 mai 1955, 61 ans.

Biographie

Monsieur Jean CHODRON de COURCEL est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Nationale d'Administration. Après avoir occupé différents postes au sein de l'Administration et de cabinets ministériels, Monsieur Jean CHODRON de COURCEL a rejoint en 1990 la Direction générale du groupe Schneider, dont il a été directeur financier de 1991 à 1995, puis, en 1997 la Direction générale du groupe Crédit Agricole Indosuez. De 1995 à 1997, il a été Directeur Adjoint du cabinet du Premier Ministre, Monsieur Alain JUPPE. Il a été Directeur général délégué du groupe Penauille Polyservices SA. De 2008 à 2012, il a exercé les fonctions de senior advisor puis celles de Vice Chairman-Europe au sein de Canaccord Genuity Hawkpoint. Depuis 2013, il est Gérant de Semper Consulting.

Fonction principale exécutive

Gérant de Semper Consulting.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	9 juin 2004	AGO du 18 mai 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Hors groupe Rallye

– Gérant de Semper Consulting.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors groupe Rallye

- Senior advisor de Canaccord Genuity Hawkpoint ;
- Vice Chairman-Europe de Canaccord Genuity Hawkpoint.

Nombre d'actions Rallye détenues : 376

Monsieur Jacques DUMAS

Date de naissance : 15 mai 1952, 64 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de Droit et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, Monsieur Jacques DUMAS a débuté sa carrière en tant que Juriste puis Directeur Administratif au sein de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale – CFAO – (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire général Adjoint du groupe Rallye (1987) puis de Directeur des Affaires Juridiques du groupe Euris (1994). Il est actuellement le Directeur général adjoint de la société Euris et Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Fonctions principales exécutives

Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
Directeur général adjoint de la société Euris.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1re nomination	Fin de mandat
Administrateur	19 juillet 1990	AGO du 18 mai 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Membre du Comité de surveillance de Monoprix ;
- Représentant permanent de la société Euris, administrateur de la société Finatis (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée).

Hors groupe Rallye/Euris

- Gérant des SCI Cognac-Parmentier et Longchamp-Thiers ;
- Administrateur de la société Mercialys (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Président de la société Green Yellow ;
- Président et membre du Conseil de surveillance de la société Leader Price Holding ;
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de la société Franprix Holding ;
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de la société Monoprix ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration de la société Monoprix ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil de surveillance de la société Monoprix ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France au Conseil d'administration de la société Distribution Franprix ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot au Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Messidor SNC au Conseil d'administration de la société Cdiscount ;
- Représentant permanent de la société Germinal SNC, Présidente de la société Théiadis ;
- Représentant permanent de la société Retail Leader Price Investissement (R.L.P.I.) au Conseil d'administration de la société Clignancourt Discount.

Nombre d'actions Rallye détenues : 18 288

Madame Catherine FULCONIS

Date de naissance : 1^{er} septembre 1961, 54 ans.
Adresse professionnelle : 12-16, rue Auger – 93500 Pantin

Biographie

Madame Catherine Fulconis est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciale. Elle a débuté sa carrière au sein du groupe l'Oréal en 1985, dans la division Produits de Luxe. Elle y a évolué en occupant successivement différents postes de Direction générale internationale : Directeur Marketing Soins et Maquillage de Lancôme de 1994 à 1998, Directeur général Parfums Lanvin et Paloma Picasso de 1998 à 2000, Directeur général Europe de Kiehl's et Shu Uemura de 2000 à 2003, Directeur général du Développement Stratégique de la division Produits de Luxe de 2003 à 2005, Directeur général de Helena Rubinstein de 2005 à 2006.

Madame Catherine Fulconis a rejoint la Maison Hermès en 2006, comme Directeur général et Président du Directoire de Hermès Parfums. Président-Directeur général de Hermès Parfums de 2010 à 2014, Madame Catherine Fulconis est depuis le 2 mars 2015, Directeur général de Hermès Maroquinerie-Sellerie et Président du Conseil d'administration de Hermès Parfums.

Fonction principale exécutive

Directeur général de Hermès Maroquinerie-Sellerie.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	13 mai 2014	AGO du 18 mai 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Hors groupe Rallye

– Néant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors groupe Rallye

– Administrateur de l'association CEW (Cosmetic Executive Women).

Nombre d'actions Rallye détenues : 450

Sophie GUIEYSSE

Date de naissance : 19 février 1963, 53 ans.

Biographie

Madame Sophie GUIEYSSE est diplômée de l'École polytechnique, de l'École nationale des Ponts et Chaussées et du Collège des Ingénieurs. Elle a débuté sa carrière au sein du ministère de l'Équipement où elle a occupé différentes fonctions opérationnelles. De 1993 à 1995, elle a été conseillère technique au sein du cabinet d'Hervé de Charette, ministre du logement, puis de Jean-Claude Gaudin, ministre de l'Aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration (1995-1997). En 1997, elle rejoint le groupe LVMH en qualité de responsable développement et organisation, notamment en ressources humaines. En 2000, elle devient Directrice des Ressources Humaines du Groupe d'activités LVMH Montres et Joaillerie (France et Suisse) et en 2001 Directrice des Ressources Humaines de Sephora. Elle est nommée directrice des Ressources Humaines du Groupe LVMH en 2002. Elle a été de 2005 à 2015 Directrice des Ressources Humaines du Groupe Canal+.

Fonction principale exécutive

Administratrice indépendante

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	19 mai 2015	AGO du 18 mai 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris
– Néant	– Néant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris
– Administrateur de la société Groupe GO Sport.	– Administrateur de la société TVN Group (société Polonaise).

– Nombre d'actions Rallye détenues : 300

Monsieur Christian PAILLOT, dont la nomination en en qualité de censeur, est proposée à l'assemblée générale du 18 mai 2016.

Date de naissance : 9 septembre 1947, 68 ans.

Biographie

Monsieur Christian PAILLOT a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'industrie et la distribution de matériels photographiques, vidéo et de haute-fidélité. Il a ainsi créé et développé les activités françaises des sociétés Akai, Konica et Samsung. De 2010 à 2012 Il a été Vice-Président de la Fédération Française d'Équitation et jusqu'en 2014 membre du bureau de la Fédération Équestre Internationale et Vice-Président de la Fédération Équestre Européenne. Il est actuellement Président des sociétés Paillot Equine Consulting Inc., Martina Llc et Celina Llc.

Fonction principale exécutive

Président des sociétés Paillot Equine Consulting Inc., Martina Llc et Celina Llc.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	15 avril 2004	AGO du 18 mai 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Hors groupe Rallye

– Président des sociétés américaines Paillot Equine Consulting Inc., Martina Llc et Celina Llc.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors groupe Rallye

- Gérant de la société Écurie du Haras de Plaisance ;
- Gérant de la société SCI Parim ;
- Vice-Président de la Fédération Française d'Équitation ;
- Membre du bureau de la Fédération Équestre Internationale ;
- Vice-Président de la Fédération Équestre Européenne.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 055

Société FINATIS

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
712 039 163 R.C.S. Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{er} nomination	Fin de mandat
Administrateur	2 juin 1998	AGO du 18 mai 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations, Foncière Euris et Casino, Guichard-Perrachon (sociétés cotées).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

Nombre d'actions Rallye détenues : 295

Représentant permanent : Monsieur Jean-Marie GRISARD, dont la nomination en en qualité de censeur, est proposée à l'assemblée générale du 18 mai 2016.

Date de naissance : 1^{er} mai 1943, 73 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Jean-Marie Grisard a débuté sa carrière dans le groupe Minier Penarroya- Le Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé, en 1982, Directeur Financier de Francarep, devenue Paris-Orléans. Il rejoint le groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire général jusqu'en 2008.

Fonction principale exécutive

Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Administrateur de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ;
- Administrateur de la Fondation Euris.

Hors groupe Rallye/Euris

- Gérant de Fregatinvest ;
- Membre du Comité Directeur et Trésorier-adjoint de l'Association « Promotion des Talents ».

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Conseiller du président de la société Euris ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Administrateur des sociétés Euris North America Corporation - (ENAC), Euris Real Estate Corporation - (EREC), Euristates Inc. et Euris Limited ;

Nombre d'actions Rallye détenues : 4 231

Représentant permanent de la société Finatis : Madame Virginie GRIN à partir du 18 mai 2016

Date de naissance : 21 septembre 1967, 48 ans

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Biographie

Madame Virginie Grin est diplômée de l'École des Hautes Etudes Commerciales et titulaire du diplôme d'Etudes Comptables et Financières. Elle a occupé la fonction de Directeur Adjoint de la société Turbo France Tours en 1989 et 1990 puis de Chef de Mission Senior au sein du cabinet Ernst & Young Entrepreneurs de 1990 à 1994. Elle rejoint le groupe Euris en 1994 en qualité d'Attachée de Direction et est nommée Secrétaire général adjoint en 2008.

Fonction principale exécutive

Secrétaire général adjoint de la société Euris SAS

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Baltica SA, Centrum Poznan SA, Centrum Warta SA et Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg) ;
- Administrateur des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc., Euris Real Estate Corporation (EREC), Parande Brooklyn Corp. (États-Unis) et Euris Limited (UK) ;
- Représentante permanente de la société Saris SAS au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations SA (société cotée) ;
- Représente permanente de la société Matignon Diderot (SAS) au Conseil d'administration de la société Finatis SA (société cotée) ;
- Trésorier et Secrétaire des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc., Euris Real Estate Corporation (EREC) et Parande Brooklyn Corp. (États-Unis) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Centrum Krakow SA (Luxembourg).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Membre du Conseil de Surveillance des sociétés Centrum Development SA (23/02/2011) et Centrum Leto SA (Luxembourg) (1/12/2014) ;
- Représentant permanent de la société Eurisma au conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (23/07/2014).

Nombre d'actions Rallye détenues : 31 116

Société FONCIÈRE EURIS

Société anonyme au capital de 149 578 110 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
702 023 508 R.C.S. Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	25 octobre 1993	AGO du 18 mars 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Président des sociétés Matignon Abbeville, Marigny Foncière et Mat-bel 2 ;
- Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Président des sociétés Marigny Elysées, Matignon Bail, Matignon Corbeil Centre et Matignon Belfort ;
- Gérant des sociétés SCI Sofaret et Les Herbiers.

Nombre d'actions Rallye détenues : 26 996 291

Représentant permanent : Monsieur Didier LEVEQUE désigné le 4 juin 2008

Date de naissance : 20 décembre 1961, 54 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Biographie

Monsieur Didier LÉVÊQUE est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales. Il a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe Roussel-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire général adjoint. Il est nommé Secrétaire général en 2008.

Fonctions principales exécutives

- Secrétaire général de la société Euris ;
- Président-Directeur général de la société Finatis (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Président-Directeur général de la société Carpinienne de Participations (société cotée) et des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc., Euris Real Estate Corporation (EREC), et Parande Brooklyn Corp. (États-Unis) ;
- Vice-président du conseil d'administration et administrateur de la société Cnova N.V. (société cotée – Pays-bas) ;
- Président des sociétés Par-Bel 2 et Matignon Diderot ;
- Administrateur de la société Euris Limited (Royaume-Uni) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Baltica, Centrum Development, Centrum Krakow, Centrum Poznan, Centrum Warta et Centrum Weiterstadt (Luxembourg) ;
- Représentant permanent de la société Finatis, administrateur de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Représentant de la société Matignon Diderot, Gérante de la SCI Penthièvre Neuilly ;
- Co-Gérant de la société Silberhorn (Luxembourg) ;
- Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris.

Hors groupe Rallye/Euris

- Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Président du conseil d'administration de la société Cnova N.V. (société cotée – Pays-Bas) ;

Hors groupe Rallye/Euris

- Gérant de la société SARL EMC Avenir 2.

- Président de la société Matimmob 1 ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Centrum Leto ;
- Représentant permanent de la société Matignon-Diderot, administrateur de la société et Rallye (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Matignon Corbeil Centre, administrateur de la société Rallye (société cotée).

Nombre d'actions Rallye détenues : 83 337

Société EURIS

Société par actions simplifiée au capital de 164 806 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
348 847 062 R.C.S. Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	8 juin 2005	AGO du 18 mai 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

– Administrateur des sociétés Finatis, Foncière Euris et Casino, Guichard-Perrachon (sociétés cotées).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

Nombre d'actions Rallye détenues : 355

Représentant permanent : Monsieur Gabriel NAOURI désigné le 10 mars 2011

Date de naissance : 6 juillet 1981, 34 ans.

Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université – 75007 Paris

Biographie

Monsieur Gabriel NAOURI est titulaire d'un Master de Mathématiques Appliquées de l'université de Paris Dauphine. En 2004, il intègre Rothschild & Cie à New York au sein de la division fusions-acquisitions où il participe notamment à la vente du leader mondial de services aéroportuaires Swissport, puis en 2006, il effectue une mission chez L'Oréal USA (New York) en tant que marketing manager (Division produits grand public). Début 2007, il rejoint le groupe, d'abord chez Rallye en tant que chargé de mission et ensuite chez Casino où il exerce différentes fonctions opérationnelles en magasins, notamment directeur d'hypermarché. Il a été Directeur des Opérations Hypermarchés de la région Ile de France puis Directeur de la marque, du digital et de l'innovation de Casino. En janvier 2014, il a été nommé Directeur adjoint de la Coordination Internationale du groupe Casino. Il est également conseiller au sein de la société Euris depuis 2007.

Fonctions principales exécutives

- Directeur Adjoint de la Coordination Internationale du groupe Casino ;
- Conseiller au sein de la société Euris.

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Administrateur des sociétés Big C Thaïlande (société cotée), Espace Big C Thang Long, Espace Big C Dong Nai et Espace Big C Am Lac (Vietnam).

Hors groupe Rallye/Euris

- Gérant de la société Financière GN ;
- Administrateur de la société TicTrac Limited (UK).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Administrateur de la société Libertad (Argentine) ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon, administrateur de la Société Banque du Groupe Casino.

Hors groupe Rallye/Euris

- Gérant de la société SNC Georges Pompidou.

Nombre d'actions Rallye détenues : 34 097

Société SARIS

Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
344 212 063 R.C.S. Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	29 juillet 2014	AGO du 18 mai 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

– Administrateur de la société Carpinienne de Participations (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

Nombre d'actions Rallye détenues : 333

Représentant permanent : Madame Odile MURACCIOLE désignée le 4 mai 2011

Date de naissance : 20 mai 1960, 55 ans

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Biographie

Titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies de droit social, Madame Odile MURACCIOLE a débuté sa carrière en tant que chef du service juridique du groupe pétrolier Alty. Elle rejoint en 1990 le groupe Euris, où elle exerce les fonctions de Directrice Juridique.

Fonction principale exécutive

Directrice Juridique de la société Euris.

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Directeur général des sociétés Matignon Abbeville, Parinvest, Pargest et Parande ;
- Présidente des sociétés Pargest Holding et Saris ;
- Représentante permanente de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ;
- Représentante permanente de la société Euris au Conseil d'administration de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Centrum Development (Luxembourg) ;
- Administratrice de la Fondation Euris.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Présidente de la société Eurisma ;
- Représentante permanente de la société Eurisma, administratrice de la société Rallye (société cotée) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Leto, Centrum Poznan, Centrum Weiterstadt, Centrum Warta et Centrum Krakow (Luxembourg).

Nombre d'actions Rallye détenues : 38 734

II CENSEUR DONT LE MANDAT PREND FIN LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MAI 2016

André CRESTEY		
Date de naissance : 22 février 1939, 77 ans. Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris		
<i>Biographie</i>		
Monsieur André CRESTEY fut de 1977 à 1992 Directeur général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du Directoire, de Président-Directeur général (1993), de Vice-Président Directeur général de 1998 à 2001 et de Vice-Président de 2001 à 2013. Depuis 2013, il occupe les fonctions de censeur de la société Rallye.		
Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Censeur	14 mai 2013	AGO du 18 mai 2016
<i>Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016</i>		
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris	
– Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution et Groupe GO Sport.	– Administrateur de la FCD ; – Administrateur de Périfem.	
<i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>		
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris	
– Administrateur et Vice-Président de la société Rallye (société cotée).	– Président de la société Périfem, association ; – Président statutaire de la FCD, association.	
Nombre d'actions Rallye détenues : 27 511		

EXPOSE SOMMAIRE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 2015

Société Rallye

Le groupe Rallye est présent dans le secteur du commerce alimentaire et dans le e-commerce non alimentaire à travers sa participation majoritaire dans le groupe Casino :

potentiel de croissance, prioritairement en Amérique Latine et en Asie du Sud-Est où ses filiales bénéficient d'un fort ancrage local et de positions leader ;

- Principal actif de Rallye, dont il représente 99% du chiffre d'affaires consolidé, Casino est l'un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. En France, ses performances commerciales s'appuient sur un mix d'enseignes et de formats bien adapté à l'environnement économique ainsi qu'aux tendances profondes et durables de la société ; à l'international, son déploiement est axé sur des pays émergents à fort
- Par ailleurs, Rallye gère d'autres actifs :
 - Un portefeuille d'investissements diversifiés, constitué d'une part d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés, et d'autre part de programmes immobiliers commerciaux,
 - Groupe GO Sport, détenu à 100%, spécialisé dans le secteur de l'équipement sportif et de la mode basket à travers ses enseignes GO Sport et Courir.

◆ CHIFFRES CLES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

En 2015, les chiffres-clés du Groupe Rallye ont été les suivants :

<i>Activités poursuivies (en M€)</i>	2014	2015
Chiffre d'affaires	49 155	46 832
EBITDA ⁽¹⁾	3 210	2 358
<i>Marge EBITDA</i>	6,5%	5,0%
Résultat opérationnel courant (ROC)	2 235	1 445
<i>Marge ROC</i>	4,5%	3,1%
Résultat net, part du Groupe	(32)	(168)
Résultat net normalisé ⁽²⁾, part du Groupe	52	30

(1) EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants

(2) Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non-récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non-récurrents (voir détails en annexe)

Le chiffre d'affaires consolidé de Rallye s'élève à 46,8 Mds€, en hausse de +1,6% à taux de change constant. Le résultat opérationnel courant (ROC) s'élève à 1 445 M€.

La dette financière nette du périmètre holding de Rallye s'élève à 2 968 M€ au 31 décembre 2015, contre 2 798 M€ à fin 2014. Cette hausse fait notamment suite au renforcement au capital de Casino opéré au cours du second semestre, pour un investissement total de 126 M€.

Le coût de l'endettement financier net de Rallye s'affiche en nette baisse en 2015 à 112 M€ contre 165 M€ un an plus tôt. Cette amélioration de 53 M€ est supérieure à l'objectif de réduction de 40 M€ donné en début d'année et reflète le remplacement au cours des semestres écoulés de la majorité

des financements onéreux par des ressources moins coûteuses.

Le résultat net part du groupe normalisé des activités poursuivies de Rallye s'établit à 30 M€ en 2015.

Au 31 décembre 2015, les covenants bancaires de Rallye sont confortablement respectés. Le ratio consolidé d'EBITDA sur coût de l'endettement financier net s'affiche à 3,44x (contre un covenant à 2,75x), et les capitaux propres sociaux de Rallye s'établissent à 1 716 M€ (contre un covenant à 1 200 M€). Par ailleurs, 18,5 M d'actions Casino sont nanties au 31 décembre 2015 sur les 56,7 M d'actions détenues.

◆ ACTIVITE DES FILIALES

Groupe Casino

En 2015, le chiffre d'affaires consolidé du **Groupe Casino** atteint 46,1 milliards d'euros. La croissance organique est tirée par le redressement des activités en France au 2^e semestre et par l'adaptation rapide des filiales internationales à l'évolution de la conjoncture.

En France, la croissance organique des activités de distribution alimentaire s'établit à +1,1% en 2015, soutenue par le fort redressement de Géant Casino et de Leader Price ainsi que le déploiement des nouveaux concepts notamment chez Franprix et Supermarchés Casino. Le trafic client progresse de +1,9% en 2015.

Les ventes alimentaires en Amérique latine poursuivent leur croissance à +5,8% en organique. Exito poursuit son développement et enregistre de bonnes performances dans tous les pays. Au Brésil, les ventes de GPA Food sont tirées par les enseignes premium et de cash & carry.

Le nouveau management chez **Via Varejo** a accéléré les plans de baisse des coûts et la relance de la compétitivité. La filiale finit l'année avec des gains de part de marché au 4^e semestre 2015.

Enfin, **l'activité E-commerce (Cnova)** enregistre un volume d'affaires (GMV) en hausse de +16,4% à taux de change constant en 2015. La progression des marketplaces reste élevée et leur quote-part rapportée au volume d'affaires atteint 20,5%. En 2015, le trafic est en augmentation de +28,9%. La part de marché de Cdiscount atteint 34,4%⁽¹⁾ en janvier 2016, soit +3,8% sur un an.

En 2015, **l'EBITDA** de Casino s'élève à 2 343 M€ (2 499 M€ à taux de change constant) et le **ROC** à 1 446 M€ (1 553 M€ à taux de change constant).

En France, l'EBITDA à 726 M€ et le ROC à 337 M€ ont été affectés au 1^{er} semestre 2015 par les derniers effets de baisses de prix chez Géant et Leader Price. Monoprix et Franprix enregistrent de bonnes performances opérationnelles. Le ROC France, en redressement marqué au 2^e semestre 2015 (390 M€), progresse de +34,1% par rapport au 2^e semestre 2014 (291 M€).

En France, Casino réalise des opérations de promotion immobilière dans le cadre du déploiement de son modèle dual, qui ont généré un EBITDA de 167 M€ en 2015, comparable à 2014 (162 M€).

Le ROC du segment **Latam Retail** s'inscrit en repli par rapport à 2014 à 703 M€. Au Brésil, l'inflation des coûts pèse sur la marge de l'année, dans un contexte de faible croissance du CA. La marge des activités de distribution alimentaire en Amérique latine se maintient à un niveau élevé à 4,8% et les

Autres actifs

Le portefeuille d'investissements de Rallye est évalué à 102 M€ à fin 2015 contre 143 M€ à fin 2014, notamment suite à 46 M€ d'encaissements nets sur l'année.

Le chiffre d'affaires consolidé de **Groupe GO Sport** en 2015 s'élève à 680 M€, en amélioration de +3,2% à magasins comparables et taux de change constant. Le volume d'affaires est en forte croissance, en lien avec le développement de tous

performances de la Colombie, de l'Argentine et de l'Uruguay sont très satisfaisantes.

Le ROC du segment **Latam Electronics** est en baisse par rapport à 2014, à 271 M€, impacté par la forte contraction de l'activité à partir du 2^e trimestre 2015. Via Varejo a mis en œuvre des plans d'action significatifs visant à réduire sa base de coûts opérationnels.

Le ROC de **l'Asie** s'élève à 277 M€. Casino a annoncé le projet de cession de ses activités en Thaïlande et au Vietnam.

L'EBITDA du segment **E-commerce** est négatif en 2015. La performance opérationnelle de Cdiscount est satisfaisante avec un EBITDA positif au 2^e semestre 2015. La performance au Brésil est impactée par l'environnement macroéconomique et par une fraude détectée chez Cnova Brazil.

Le Résultat Net normalisé Part du Groupe s'élève à 412 M€.

La dette financière nette consolidée au 31 décembre 2015 s'établit à 6 073 M€. Le **Free cash-flow avant dividendes** (945 M€) consolidé couvre les investissements financiers (217 M€), les dividendes versés (570 M€) et les rachats d'actions et autres opérations (64 M€).

La dette financière nette de Casino en France⁽²⁾ à fin 2015 s'établit à 6 081 M€, en réduction de 20% sous l'effet de la réorganisation des actifs de Casino en Amérique latine.

Le cash-flow opérationnel après impôts des activités françaises s'élève à 838 M€ et les dividendes reçus à 194 M€. Il couvre les capex nets (498 M€), les frais financiers (130 M€) et les dividendes versés aux actionnaires et aux porteurs de titres subordonnés de Casino (400 M€).

Casino a annoncé **un plan de désendettement de 4 Mds€** incluant notamment le projet de cession de Big C Thaïlande et Big C Vietnam. Casino a annoncé le 7 février 2016 la **cession de sa participation de 58,6 % dans Big C Thaïlande** pour un total de 3,1 milliards d'euros. Le prix de cession est de 252,88 THB par action. Cette transaction valorise Big C à 1,7x le chiffre d'affaires et à 16,8x l'EBITDA. La réalisation de la cession est intervenue le 21 mars 2016. La plus-value réalisée s'élève à 2,4 milliards d'euros. Cette cession permet un désendettement de Casino de 3,3 milliards d'euros (incluant la dette financière nette de Big C).

⁽¹⁾ Source : GFK, marché des biens techniques en France

⁽²⁾ Casino en France : périmètre Casino Guichard Perrachon société mère, activités françaises et holdings détenues à 100%

Nota : Les évolutions en organique et en comparable sont hors effets essence et calendaire

les réseaux (intégrés, affiliés, e-commerce), et s'établit à plus de 830 M€ HT en 2015, contre 740 M€ deux ans plus tôt.

GO Sport France a vu sa dynamique commerciale se poursuivre, avec une nouvelle croissance des ventes en comparable sur l'exercice et une progression à la fois des clients et des volumes.

Courir a connu sa sixième année de croissance consécutive, avec notamment l'intégration progressive au réseau de 18 magasins anciennement sous enseigne Bata. Les formules d'affiliation, tant pour GO Sport que pour Courir, fortes de leur succès, se développent de manière accélérée (avec un parc de respectivement 17 et 23 magasins à fin 2015, contre 7 et aucun à fin 2013). Les sites e-commerce du groupe ont connu une croissance soutenue et la stratégie multicanale a été

renforcée, avec notamment l'installation de bornes d'achat en ligne dans les magasins GO Sport.

Enfin, **l'EBITDA et le ROC de Groupe GO Sport** s'affichent en progression par rapport à l'exercice 2014.

Tous réseaux confondus, Groupe GO Sport dispose à fin 2015 d'un parc de 515 magasins, dont 74 à l'étranger, contre respectivement 334 et 56 à fin 2013

◆ CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les **perspectives de Casino** sont les suivantes :

- Un désendettement significatif
- Une stratégie de rotation des actifs
- Une croissance rentable en France
- En E-commerce, poursuite de la croissance et amélioration de la rentabilité
- Consolidation du leadership et croissance en Amérique latine

Les filiales cotées ont chacune communiqué leurs objectifs et perspectives à l'occasion de leurs résultats annuels.

S'agissant de la France, **Casino confirme les objectifs** suivants en 2016 :

- EBITDA d'environ 900 M€
- ROC supérieur à 500 M€
- Free cash-flow⁽¹⁾ après frais financiers et paiement du dividende⁽²⁾ d'au moins 200 M€

Rallye bénéficie d'une situation de liquidité très solide, avec 1,5 Md€ de lignes de crédit confirmées, non-utilisées et immédiatement disponibles, bénéficiant d'une maturité allongée à 4,6 années, notamment suite au refinancement du crédit syndiqué Rallye au premier semestre 2015. Rallye remboursera une seule échéance obligataire en 2016, limitée à 389 M€, la suivante de 300 M€ n'étant due qu'en octobre 2018.

Rallye confirme sa stratégie de valorisation de ses actifs ainsi que la solidité de sa structure financière

⁽¹⁾ Casino en France : périmètre Casino Guichard Perrachon société mère, activités françaises et holdings détenues à 100%

⁽²⁾ Cash-flow opérationnel après IS des activités françaises – Capex des activités françaises + dividendes reçus des filiales internationales et des SME – dividendes payés (y compris coupons de la dette hybride) – frais financiers nets

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(En euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015 ⁽¹⁾
1 - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	139 398 480	146 074 734	146 222 922	146 165 844	146 335 578
Nombre d'actions ordinaires existantes	46 466 160	48 691 578	48 740 974	48 721 948	48 778 526
Nombre maximal d'actions à créer :					
- par exercice d'options de souscription	678 453	598 535	187 652	87 795	
- par attribution d'actions gratuites à émettre					260 109
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 205 828	1 906 658	3 027 899	1 276 070	1 323 730
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	169 068 495	211 598 803	57 592 022	4 435 851	70 011 354
Impôts sur les bénéfices			(1 493 293)	(2 658 164)	(2 676 569)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	80 256 091	169 931 443	47 681 147	(49 260 763)	54 975 090
Résultat distribué	85 033 073	89 105 588	89 195 982	89 161 165	89 264 703
3 - Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,64	4,35	1,15	0,09	1,44
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,73	3,49	0,98	(1,01)	1,13
Dividende attribué à chaque action	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	31	30	28	23	23
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 846 730	4 994 164	4 572 809	3 368 733	4 024 248
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 314 856	3 233 507	3 393 957	2 444 129	1 799 231

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 mai 2016

Mme, M. :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :@

Propriétaire de :actions nominatives

.....actions au porteur

souhaite recevoir, en application des dispositions de l'article R.225-88 du Code de commerce, les documents et renseignements relatifs à l'**Assemblée générale** du 18 mai 2016, prévus à l'article R.225-83 dudit Code.

Mode de diffusion souhaité (*par défaut, diffusion électronique*) :

par e-mail

par courrier postal

Ces documents sont disponibles sur le site www.rallye.fr, rubrique « *Finance / Espace Actionnaire* ».

A, le2016

Signature

A retourner éventuellement à
BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales
Grands Moulins de Pantin - 9, Rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex
en y joignant, si vous êtes propriétaire d'actions au porteur, l'attestation de participation délivrée par
l'établissement teneur de compte.

